



Certificat CACES®

N°ICSCAC044

UCFE

Bureau central : Z.I. De L'europort

57500 ST AVOLD

SGS ICS certifie que le système CACES® de l'organisme susmentionné a été évalué et jugé conforme aux exigences du référentiel de la CNAM pour l'attribution de la certification « organisme testeur CACES® » (applicable au 1er octobre 2018) sur les recommandations suivantes :

Recommandations	Catégories
R484 - Ponts roulants et des portiques	1
R485 - Chariots de manutention gerbeurs à conducteur accompagnant	1.2.
R486 - Plateformes élévatrices mobiles de personnel	A.B.C.
R489 - Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté	1A.1B.2A.2B.3.4.5.6.7.

L'organisme testeur détient un registre à jour des testeurs habilités pour chaque recommandation. Ce certificat est valable du 18/07/2023 au 17/07/2026 et reste valide jusqu'à nouvelle décision satisfaisante à l'issue des audits de suivi et audit inopiné.

Version : 7

Edité le : 08/08/2023

Autorisé par le Directeur de Certification



Ce document est émis par SGS conformément à ses conditions générales de Certification accessibles www.sgs.com/terms_and_conditions.htm. Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service. L'authenticité de ce document peut être vérifiée sur http://www.sgs.com/certified_clients.htm. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

SGS ICS
29, avenue Aristide Briand 94111 Arcueil Cedex
t +33 (0)1 41 24 86 54 f +33 (0)1 41 24 89 96 www.sgs.com

NB : Ce certificat reste la propriété de SGS ICS. Il doit lui être restitué en cas de suspension ou de retrait